

APPEL A PROJETS

SAISON 2023/2024

Résidences de création

Théâtre de la Courte Echelle

Quai Sainte Claire – 26100 Romans-sur-Isère

04 75 02 20 76 - [infos@courte-echelle.fr](mailto:infos@courte-echelle.fr)

Siret : 318 531 480 00024 – APE : 90.01Z

Licences : PLATESV-R-2021-001613 / PLATESV-R-2021-001615 / PLATESV-R-2021-001617

©Photo création 2022 *Jusqu'à la lune* – Cie Ugoki



# APPEL A PROJETS RESIDENCES

## Saison 2023-2024

Le Théâtre de la Courte Echelle / Cie des Lisières (Romans-sur-Isère, Drôme - 26) est une compagnie spécialisée dans le spectacle jeune public, qui mène des actions de création, de programmation, d'éducation artistique et de médiation culturelle. Soutenu par les Villes de Romans-sur-Isère et de Bourg-de-Péage, ainsi que par le Département de la Drôme, il bénéficie de la mise à disposition de locaux par la Ville de Romans-sur-Isère, comprenant une salle de spectacle de 80 places.



En parallèle de la programmation de la saison jeune public dans le cadre de « Romans Scènes », le Théâtre de la Courte Echelle organise des résidences de compagnies professionnelles locales et régionales, notamment émergentes, qui travaillent sur des projets destinés au jeune public. Ces résidences ont lieu pendant les temps de vacances scolaires, avec possibilité de représentations publiques en fin de résidence (contrats de coréalisation/partage de recettes).

Les résidences accueillies peuvent donc prendre 2 formes :

- Les **résidences de création** : elles concernent des projets artistiques construits et avancés dans leur évolution, qui s'inscrivent dans une dynamique de diffusion et peuvent donner lieu à des représentations publiques en fin de résidence ;
- Les **résidences de recherche** : elles concernent des projets au début de leur développement et/ou en cours de structuration. Elles ne donnent donc pas lieu à des sorties de résidence publiques.

Le Théâtre de la Courte Echelle se fait ressource pour les compagnies accueillies. En fonction des demandes et des possibilités de la compagnie, certains des projets sélectionnés (2 par saison) pourront bénéficier d'un accompagnement :

- Accompagnement technique avec le régisseur de notre compagnie : montage et démontage, conseils, création lumière, ...
- Accompagnement artistique avec un des membres de la compagnie : regard extérieur, temps d'échange et de réflexion, coaching vocal, ...

Le Théâtre de la Courte Echelle est membre actif de l'association **Réseau 3<sup>ème</sup> bise**. Cette association regroupe différentes structures culturelles (La Gare à Coulisses à Eurre, Le Théâtre de la Courte Echelle à Romans, Le Plato à Romans, l'ACCR/5ème saison dans le Royans, la MJC de St Donat, le Baron de Bayanne à Alixan, etc.) qui ont pour point commun l'accueil d'équipes artistiques professionnelles en résidence pour des temps de recherche et de création.

L'association a pour objet :

- Le partage d'expériences et de compétences, la mutualisation et l'échange de pratique ;
- Le soutien à la création par la proposition de « parcours de résidence » à des artistes professionnels.

Ces différents lieux possèdent des locaux, des fonctionnements, des budgets différents, mais ont souhaité tisser un réseau autour d'une démarche commune. Différentes modalités de partenariat ont été envisagées : prêt/mise en commun de matériel, mutualisation de la communication, proposition d'un parcours dans les différents lieux du réseau aux compagnies, ...

#### **Les modalités d'accueil au Théâtre de la Courte Echelle :**

Les résidences concernent toutes les disciplines du spectacle vivant : théâtre, musique, danse, cirque, marionnettes, théâtre d'objets, arts plastiques, ...

Elles peuvent se dérouler sur une période oscillante entre 3 jours et une semaine. Elles ont lieu uniquement pendant les périodes de vacances scolaires (Zone A), hormis les vacances de Noël. L'accueil en résidence est également possible l'été (juillet) mais ne pourra pas donner lieu à des représentations publiques.

- **Vacances de la Toussaint : du lundi 23 octobre au vendredi 27 octobre 2023**
- **Vacances d'Hiver : du lundi 19 février au vendredi 01 mars 2024 \***
- **Vacances de Printemps : du lundi 15 au vendredi 26 avril 2024**

\* Concernant les vacances d'Hiver : le bâtiment étant municipal et en raison des contraintes de sobriété énergétique mis en œuvre par la commune, il est possible que les locaux du Théâtre de la Courte Echelle soient fermés. Dans ce cas, les résidences seraient déplacées au Théâtre de la Presle, situé tout à côté, avec une jauge plus grande (150 places).

Il est à noter qu'il y a également des travaux importants en cours aux abords du Théâtre qui rendent temporairement l'accès plus difficile qu'habituellement (mais néanmoins possible).

Le Théâtre de la Courte Echelle met ses locaux à disposition à titre gratuit, ainsi que son parc de matériel technique dans la mesure de sa disponibilité (pour plus de précisions sur le matériel à disposition, nous consulter). Pour consulter la fiche technique de la salle (dimensions, matériels...), cliquez [ICI](#).



L'accueil technique est assuré par **Martin Riguet**, régisseur du lieu (mail : [tech@courte-echelle.fr](mailto:tech@courte-echelle.fr)).

Une convention de résidence est signée entre la compagnie accueillie et le Théâtre de la Courte Echelle.

En cas de représentations publiques, elles donnent lieu à un contrat de coréalisation qui établit un partage des recettes de billetterie (70% pour la compagnie accueillie, 30% pour le Théâtre). A titre indicatif, la jauge maximale est de 80 personnes, et le tarif est de 10 € pour les adultes et 5 € pour les enfants. Nous prévoyons généralement 2 représentations sur 1 journée.

**Attention**, si un accord est donné pour une résidence de travail sans sortie de résidence, aucun aménagement pour organiser des sorties de résidences ne pourra être fait.

La résidence s'accompagne d'un accès aux lieux communs (cuisine partagée, loges avec douche, ...)



Le Théâtre de la Courte Echelle ne prend pas en charge les repas et l'hébergement pendant la résidence, ni les frais de déplacement de la compagnie accueillie. Cependant, il est prévu une prise en charge des repas en cas de sortie de résidence publique, uniquement le jour des représentations.

Le Théâtre de la Courte Echelle s'engage à communiquer autour des résidences et des représentations publiques au travers de ses différents outils : site web, Facebook, flyers, presse, ...

Dans ce cadre, nous demandons aux compagnies sélectionnées de nous fournir tout document de communication utile (photos, affiches, flyers). Cependant, le Théâtre de la Courte Echelle **ne prend pas en charge les impressions**. Il s'occupe de l'organisation des temps d'ouverture au public et la gestion de la billetterie. En revanche, il **ne prend pas en charge la diffusion auprès des professionnels**, qui reste à la charge de la compagnie accueillie.

➤ Les critères de sélection des projets :

- Les Cies accueillies doivent avoir leur siège social dans la Région Auvergne-Rhône Alpes
- Elles doivent pouvoir justifier d'une activité professionnelle (ou être en cours de professionnalisation)
- Le projet doit s'inscrire obligatoirement dans le champ du Jeune Public (à partir d'un an jusqu'à 12 ans)
- L'attention sera portée sur la qualité artistique des projets et leur dynamique professionnelle. La sélection définitive résultera d'une pluralité de critères (âge concerné, discipline, géographie, période concernée, motivations de la compagnie accueillie, disponibilité de l'équipe du Théâtre, etc.)

**Pièces à fournir pour candidater**

(à envoyer par courrier postal et par mail à [infos@courte-echelle.fr](mailto:infos@courte-echelle.fr)) :

- La fiche de renseignements ci-joint dûment renseignée*
- Un dossier de présentation détaillé du projet*
- Un visuel ou tout autre document que vous jugerez utile (fiche technique même provisoire ; teaser de travail, etc.)*

**Date limite de dépôt : 28 Mai 2023**  
**(Réponse sélection au 15 Juin 2023 au plus tard)**

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS RESIDENCES

### I. Renseignements administratifs

Nom de la compagnie/ de l'association :
Année de création :
Nom de la structure juridique si différente du nom de la compagnie :
Adresse postale :
Adresse mail :
N° de SIRET :
Code APE :
Etes-vous assujetti à la TVA ?
Si oui, merci d'indiquer votre n° de TVA intracommunautaire :
N° de licence d'entrepreneur du spectacle :
Site internet :
Nom et fonction du responsable légal :
Nom et fonction de la personne à contacter :
Adresse mail :
Tél :

## II. Projet artistique

Intitulé de la création :
Genre artistique :
Présentation synthétique du projet et thèmes abordés :
A partir de quel âge votre projet s'adresse-t-il ? :
A quelle étape de développement se situe votre projet (recherche, création, reprise, production...) :
Personnes présentes sur la résidence (nom, prénom, fonction) :
Votre projet bénéficie-t-il d'un autre temps de résidence ? :
Avez-vous des partenaires en lien avec le projet (acquis ou en cours) ? :
Présentation succincte des projets passés s'il y en a :
Besoins techniques ( <b>merci de joindre si possible une fiche technique, même provisoire</b> ) :
Période et durée de résidence souhaitée (merci d'indiquer au moins 2 périodes possibles) :
Sollicitez-vous un accompagnement technique de notre régisseur ? Si oui, merci de préciser vos besoins.

Sollicitez-vous un accompagnement artistique ? Si oui, de quelle nature ?

Souhaitez-vous proposer des représentations publiques ? Si oui, votre jauge maximum de spectateurs est-elle inférieure à 80 personnes ?

Merci d'indiquer en quelques lignes vos motivations pour venir en résidence au Théâtre de la Courte Echelle :



**DOSSIER A RENVOYER PAR MAIL ET COURRIER POUR :**

**LE 28 MAI 2023 AU PLUS TARD**

**REPONSE SELECTION AU 15 JUIN 2023 AU PLUS TARD**

CONTACT RENSEIGNEMENTS MODALITES DE CANDIDATURE :

**Théâtre de la Courte Echelle**  
Quai Sainte-Claire (Parc François Mitterrand)  
26100 ROMANS – SUR – ISERE

Tél : 04 75 02 20 76 / 07 86 50 64 16 – Mail : [infos@courte-echelle.fr](mailto:infos@courte-echelle.fr)

[www.theatre-courte-echelle.fr](http://www.theatre-courte-echelle.fr)

**Attention : Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.**